



# Compte-rendu Conseil municipal **CHARBONNIÈRES LES VARENNES**

## Séance du 5 juin 2025

Le 5 juin 2025, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, dûment convoqué le 28 mai, s'est réuni à la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHANSARD, Maire.

Présents : CHANSARD Gérard, Michel GIRAUD, GOFFARD Sandrine, MURAT Patricia, VIOILLE Virginie, LIOTARD Norbert, BOURLET Angélique, BRENAS Aurélie, TATUSZKA Delphine, MIOCHE Laurent, SAHUT Michel, TRUFFER Thomas

Absents Représentés : PALASSE Brigitte par BOURLET Angélique, BADOT Michaël par TRUFFER Thomas, Adrien MASSON par MIOCHE Laurent

Absent excusé : François GUERET

*Madame Delphine TATUSZKA a été désignée Secrétaire de Séance.*

Les éléments suivants ont été abordés :

1. Approbation du procès-verbal du conseil précédent

Délibération 2025-029 Approbation du contrat de mise à disposition du manoir de Veygoux

Délibération 2025-030 Vente des costumes du manoir

Délibération 2025-031 Vente des pièces détachées eau a SEMERAP

Délibération 2025-032 Vote pour fongibilité des crédits (donnant lieu à des virements de crédits)

Délibération 2025-033 Projet de photovoltaïque au gite Champagnol

Délibération 2025-034 Déclassements parcelles AB 412 et ZL 172

Délibération 2025-035 Ventes et échange des Parcelles AB412 ZL 172 et ZL 170

Délibération 2025-036 Portage foncier EPF - Parcellle AC677

Délibération 2025-037 Acceptation de DONS des entreprises pour achat de 2 afficheurs score (stades)

Délibération 2025-038 Vote des primes pour le personnel 10, 20 et 30 ans

Avenants ancienne scierie

Délibération 2025-039 Vote TLPE

Délibération 2025-040 Demande d'achat sectional de Verrières F207

15. Questions diverses

### 1. Approbation du procès-verbal du conseil précédent

Monsieur Gérard CHANSARD, Maire, ouvre la séance. Il aborde ensuite le compte-rendu de la dernière séance. Aucune modification n'étant soumise, il invite les membres du Conseil municipal à signer ledit compte-rendu.

### Ajout d'un point à l'ordre du jour

En début de séance, Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, relatif à la majoration du coût des travaux d'enfouissement réseaux secs engagés rue de Vaveuille.

- Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout à l'ordre du jour.

### 2. Approbation du contrat de mise à disposition du manoir de Veygoux

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention de mise à disposition du Manoir de Veygoux. Ce contrat vise à encadrer les conditions dans lesquelles la commune, en tant que propriétaire, met les locaux à disposition de la société **L'ENTRE-METS – Cyril Martin**, futur occupant. La convention précise notamment les engagements juridiques et financiers des parties.

Monsieur le Maire expose les éléments essentiels de l'accord, notamment les références cadastrales du bien, ainsi que le montant annuel des redevances. Il est également précisé que le parking attenant restera accessible à la commune.

La signature de la convention est prévue pour le **23 juin**, avec une prise de possession effective des lieux fixée au **21 juillet 2025**.

- *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention.*

### 3. Vente des costumes du manoir

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les costumes appartenant au Manoir ont été cédés à une association pour un montant de 1 800 €.

Concernant les autres articles encore présents dans la boutique du Manoir, plusieurs pistes sont envisagées par les conseillers municipaux : certains objets pourraient être donnés au centre de loisirs, tandis que d'autres, tels que les pistolets et lance-pierres, pourraient être proposés au Château de Chazeron.

#### 4. Vente des pièces détachées eau a SEMERAP

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la proposition formulée par la SEMERAP concernant le rachat du stock de pièces détachées lié au réseau d'eau potable (AEP).

La société propose un montant de 3 116,40 € pour l'acquisition de l'ensemble du stock.

- *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal valide la cession des pièces détachées eau a SEMERAP selon les conditions proposées.*

#### 5. Vote pour fongibilité des crédits (donnant lieu à des virements de crédits)

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la fongibilité des crédits, permettant d'effectuer des virements de crédits entre chapitres, dans le respect du cadre réglementaire prévu par le code général des collectivités territoriales.

- *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'autorisation de procéder à ces virements de crédits.*

#### 6. Projet de photovoltaïque au gite Champagnol

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'installation de **panneaux solaires en autoconsommation** sur le toit du gîte de **Champagnol**. L'étude, réalisée par **l'ADUME**, porte sur une surface de **60 m<sup>2</sup> de toiture**, avec un objectif de **70 % d'autoconsommation**.

Une **proposition d'installation** a été formulée pour un montant de **16 000 € HT**. À ce jour, une **subvention de 10 000 €** a déjà été perçue pour soutenir ce projet.

À ce moment de la séance, **Monsieur Norbert** rejoint la réunion.

- *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet, avec deux abstentions.*

#### 7. Déclassements parcelles AB 412 et ZL 172

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la procédure de **déclassement de la voie publique** concernant deux parcelles situées **rue de la Suchère** : les parcelles **AB 412 et ZL 172**.

Ces parcelles, désormais sans utilité pour le domaine public, peuvent faire l'objet d'une cession.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le déclassement des parcelles AB 412 et ZL 172, ainsi que les conditions de cession mentionnées ci-dessus.*

#### 8. Ventes et échange des Parcelles AB412 ZL 172 et ZL 170

Concernant les parcelles **AB 412 et ZL 172**, précédemment déclassées. Une **vente au profit de Monsieur Gérard Blanchet** est proposée au tarif de **13 € le mètre carré**, pour un montant total de **2 990 €**.

Par ailleurs, la parcelle **ZL 170** est cédée par le propriétaire à la commune pour le **prix symbolique de 1 €**.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les conditions de cession mentionnées ci-dessus.*
- 9. Portage foncier EPF - Parcelle AC677

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la succession de la **famille MATASSE** souhaite régulariser la situation de la parcelle **AC677**, située à l'intérieur du rond-point de l'entrée **de Paugnat**.

Monsieur le Maire propose de mettre à contribution l'Établissement Public Foncier (EPF) afin d'assurer le portage financier de cette parcelle.

- *Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'unanimité à la signature d'une convention de portage avec l'EPF.*

## 10. Acceptation de DONS des entreprises pour achat de 2 afficheurs score (stades)

Monsieur le Maire indique les **besoins exprimés par les sections locales de rugby et de football**, en matière d'équipement, notamment l'acquisition de **deux afficheurs de score** pour les stades respectifs. Le **coût unitaire** de ces équipements s'élève à **200 € TTC**, soit un total de **4 400 €**.

Afin de soutenir cette démarche, plusieurs **entreprises locales ont souhaité participer financièrement**, à travers des **dons déductibles à 66 %**:

- **Établissement Laurent** : 400 €
- **SAS Billet** : 500 €
- **SARL Dugour Claude** : 500 €
- **Entreprise Courtadon** : 500 €
- **Xavier Plomberie Chauffage** : 800 €
- **Entreprise Dugour** : 900 €

- *Le Conseil municipal procède à une délibération et, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'ensemble des dons. Un reçu fiscal sera remis à chaque entreprise donatrice.*

## 11. Vote des primes pour le personnel 10, 20 et 30 ans

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de **primes exceptionnelles** en reconnaissance de l'ancienneté du personnel communal.

Après examen, les montants suivants sont proposés et soumis au vote :

- **10 ans** d'ancienneté : **pas de prime** accordée,
  - **20 ans** : **350 €**,
  - **30 ans** : **500 €**,
  - **40 ans** : **1 000 €**.
- *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte ces dispositions à l'unanimité.*

## 12. Avenants ancienne scierie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'**aucun avenant** n'est à prévoir actuellement dans le cadre du dossier relatif aux travaux **l'ancienne scierie**.

- *Le Conseil municipal prend acte de cette information.*

## 13. Vote TLPE

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les **tarifs de la TLPE** applicables sur le territoire communal, conformément à la réglementation en vigueur pour les communes de **moins de 50 000 habitants**.

Mr le maire propose les tarifs suivants :

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes en affichage non numérique :

	Superficie $\leq$ 50m <sup>2</sup>	Superficie $\geq$ 50m <sup>2</sup>
Moins de 50 000 habitants	18,90	37,80

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes en affichage numérique :

	Superficie $\leq$ 50m <sup>2</sup>	Superficie $\geq$ 50m <sup>2</sup>
Moins de 50 000 habitants	56,70	112,90

Pour les enseignes :

	Superficie $<$ 12m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup> $<$ Superficie $<$ 50 m <sup>2</sup>	Superficie $\geq$ 50m <sup>2</sup>
Moins de 50 000 habitants	24,80	49.70	99.5

- Après délibération, le Conseil municipal adopte les tarifs ci-dessus à l'unanimité.

#### ➤ 14. Achat sectional de Verrières f207

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un courrier de Mr et Mme Fourneyron a été reçu en Mairie demandant l'achat partiel de la parcelle F207, la parcelle cadastrée section F207, appartenant actuellement à l'ensemble des habitants du village de La Verrière.

Afin de respecter les usages et la propriété collective, il est proposé de consulter les habitants concernés par le biais d'un vote en mairie précision faite que le bâtiment ne fera pas partie de la vente, les futurs propriétaires auront la charge des frais de géomètre qui divisera la parcelle

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal valide l'organisation de cette consultation en vue de recueillir l'avis des ayants droit sur le projet d'acquisition par la commune. Le conseil se positionnera à la suite de cette consultation.

#### 15. Travaux d'enfouissement réseaux secs– Rue de Vaveuille

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications rue de la Vaveuille en coordination avec les réseaux électriques. Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie auquel la Commune est adhérente.

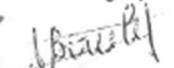
En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie SIEG 63 – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme – SIEG 63.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme – SIEG 63 en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 10 600 € HT, soit 12 720 € TTC.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- Depuis le 1er janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût H.T. des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :
  - - D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.
  - - De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme – SIEG 63.
  - - De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 9 600 € HT, soit 11 520 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme – SIEG 63.
  - - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
  - - De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.
    - Informations diverses / Questions diverses

Monsieur le Maire évoqué également les sujets suivants :

- Recrutement en cours sur le poste de secrétaire générale

CHANSARD Gérard 	GIRAUD Michel 	GUERET François 	GOFFARD Sandrine 	MURAT Patricia 
SAHUT Michel 	PALASSE Brigitte B 	VIOILLE Virginie 	BADOT Michaël 	TRUFFER Thomas 
LIOTARD Norbert 	BOURLET Angélique A 	BRENAS Aurélie 	TATUSZKA Delphine 	MASSON Adrien 
MIOCHE Laurent 